**De nouvelles orientations en matière de stationnement pour les résidents**

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, réduire la pollution et les nuisances sonores, mais aussi lutter contre les voitures "ventouses", la ville de Bordeaux souhaite repenser sa politique de stationnement. Des évolutions qu'elle désire mener en concertation avec les habitants.

Le Maire de Bordeaux a ainsi reçu le 21 janvier des représentants de l'association bordelaise de défense des résidents pour un stationnement raisonné. Cette rencontre a permis de renouer un dialogue ouvert et constructif, d'exposer les orientations de la municipalité en matière de stationnement payant pour les résidents et d'entendre leurs attentes et leurs propositions.

**Des concertations avec les riverains**

La Ville souhaite étendre progressivement les zones de stationnement payant en concertation avec les riverains, pour pallier les effets indésirables de la gratuité dans certains secteurs, notamment les voitures "ventouses").
Des concertations seront donc organisées par les maires de quartier, secteur par secteur, afin de répondre au plus près aux besoins exprimés, conformément aux engagements de démocratie participative de l'équipe municipale.

Actuellement, le stationnement payant permet aux résidents pour 50 centimes par jour, de trouver facilement une place où garer leur voiture, et d'ici fin 2022, une tarification sociale verra le jour.

Le stationnement payant a de nombreux avantages : il permet de libérer les trottoirs du stationnement gênant ; il incite au report modal (utilisation de modes doux ou transports en commun\*) ; il permet de diminuer la pollution, le trafic et les nuisances sonores.

*\*L'enquête ménage déplacements 2017 menée sur Bordeaux métropole révèle que lors du passage d'une zone en stationnement réglementé, 20% des automobilistes qui venaient dans ces quartiers en voiture changent de mode au profit des transports en commun et au vélo.*